

Une étude



pour



L'activité professionnelle des Français pendant la crise sanitaire

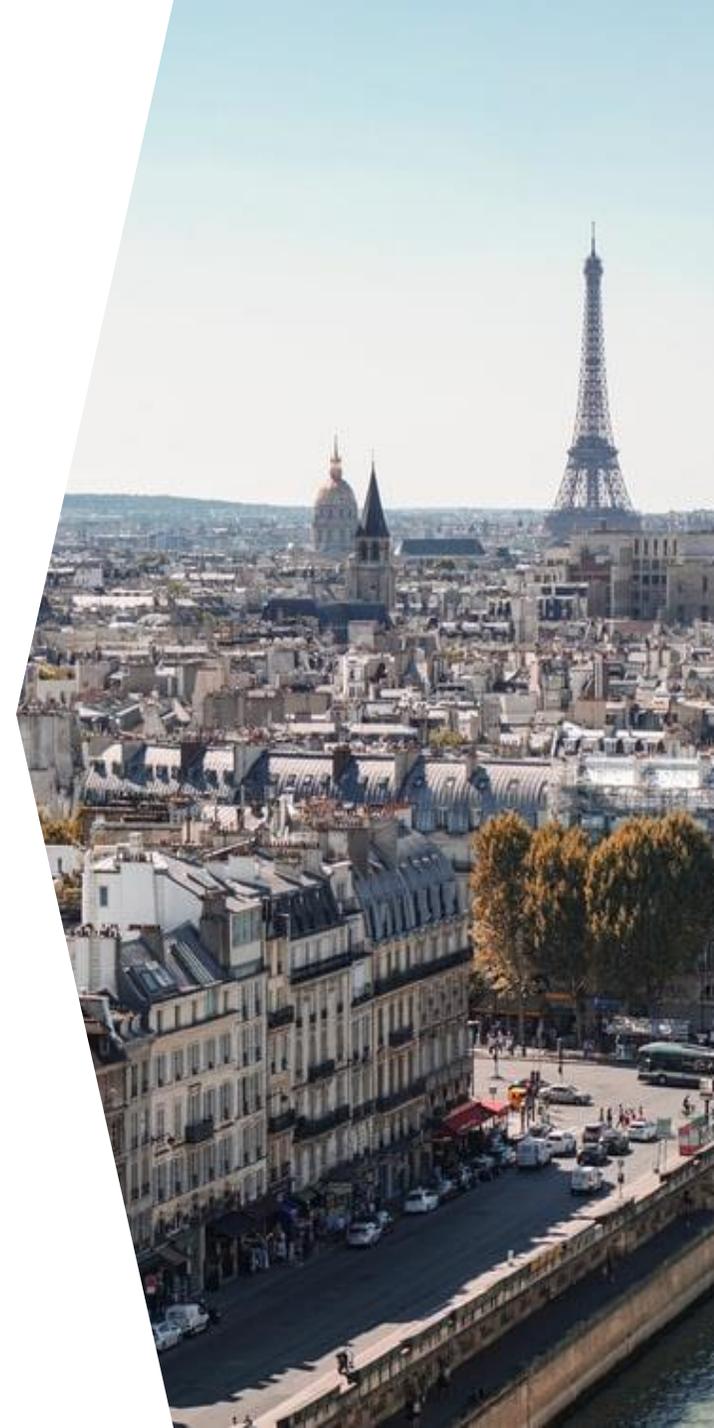
Semaine du 18 au 24 janvier 2021

Janvier 2021

Jean-Daniel Lévy, Directeur délégué – Stratégies politiques et d'opinion

Gaspard Lancrey-Javal, Directeur d'études au Département Politique – Opinion

Morgane Hauser, Chef de groupe au Département Politique – Opinion



Sommaire

Méthodologie d'enquête	P.3
I. Situation professionnelle des actifs et recours au télétravail	P.5
II. Présentiel, télétravail : quel vécu au cours des derniers jours ?	P.12
III. Perception des consignes du gouvernement à l'égard du télétravail	P.18

Méthodologie d'enquête



Enquête réalisée **en ligne** du **22 janvier au 24 janvier** 2021.



Échantillon de **2004** personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus, parmi lesquels sont représentés **1099** actifs en emploi (hors demandeurs d'emploi).



Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : **sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, région et taille d'agglomération de l'interviewé(e).**



Aide à la lecture des résultats détaillés :

- Les chiffres présentés sont exprimés en pourcentage.
- Les comparatifs d'évolution sont effectués d'après une enquête précédente réalisée du 4 au 8 novembre 2020 par Harris Interactive pour le Ministère du Travail auprès d'un échantillon de 2 049 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Intervalle de confiance

L'intervalle de confiance (parfois appelé « marge d'erreur ») permet de déterminer la confiance qui peut être attribuée à une valeur, en prenant en compte la valeur observée et la taille de l'échantillon. Si le calcul de l'intervalle de confiance concerne les sondages réalisés avec la méthode aléatoire, il est communément admis qu'il est proche pour les sondages réalisés avec la méthode des quotas.

Taille de l'échantillon	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100 interviews	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10
200 interviews	3,1	4,3	5,7	6,5	6,9	7,1
300 interviews	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400 interviews	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500 interviews	2,0	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600 interviews	1,8	2,4	3,3	3,8	4,0	4,1
800 interviews	1,5	2,1	2,8	3,2	3,4	3,5
1 000 interviews	1,4	1,8	2,5	2,9	3,0	3,1
2 000 interviews	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,3
3 000 interviews	0,8	1,1	1,5	1,7	1,8	1,8
4 000 interviews	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6 000 interviews	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4

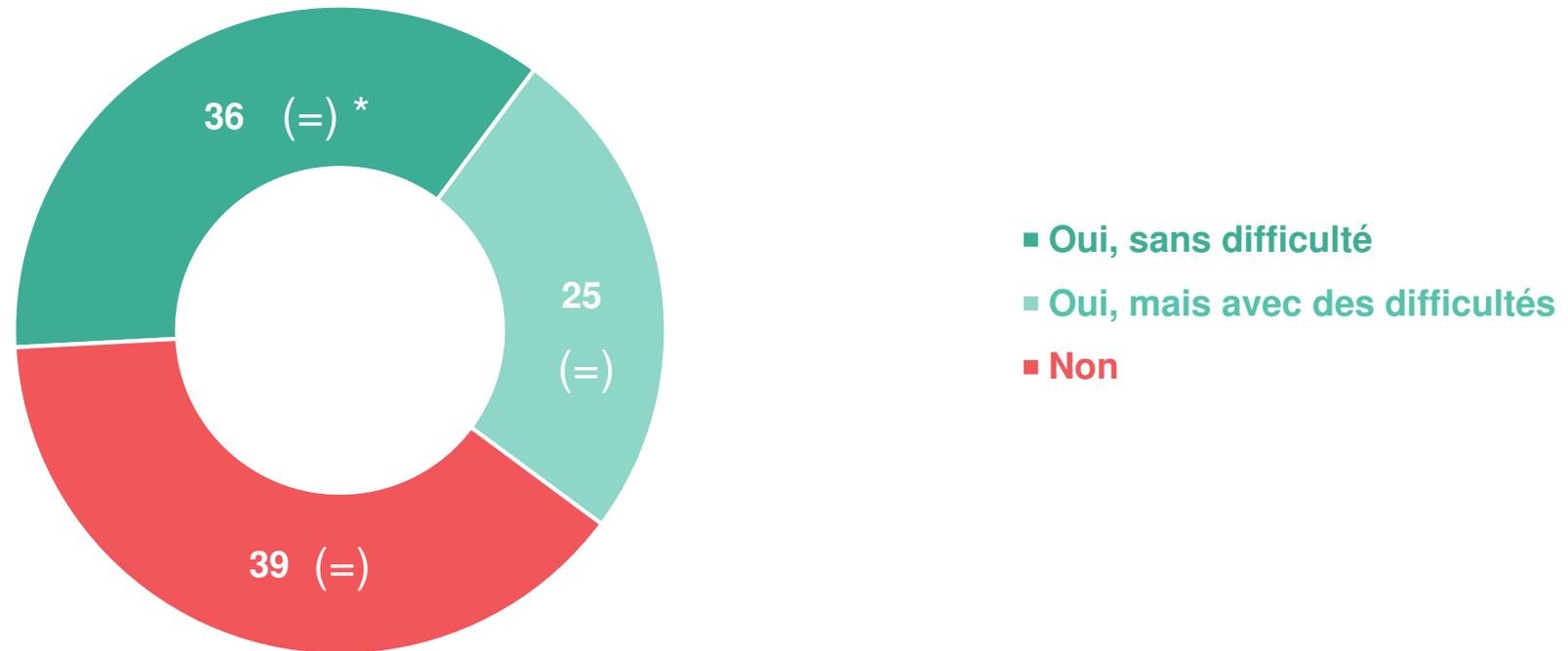
I. Situation professionnelle des actifs et recours au télétravail



Possibilité d'exercer son activité en télétravail

Diriez-vous que votre métier actuel peut être exercé ou non en télétravail ?

- Aux actifs en emploi (hors demandeurs d'emploi), en % -

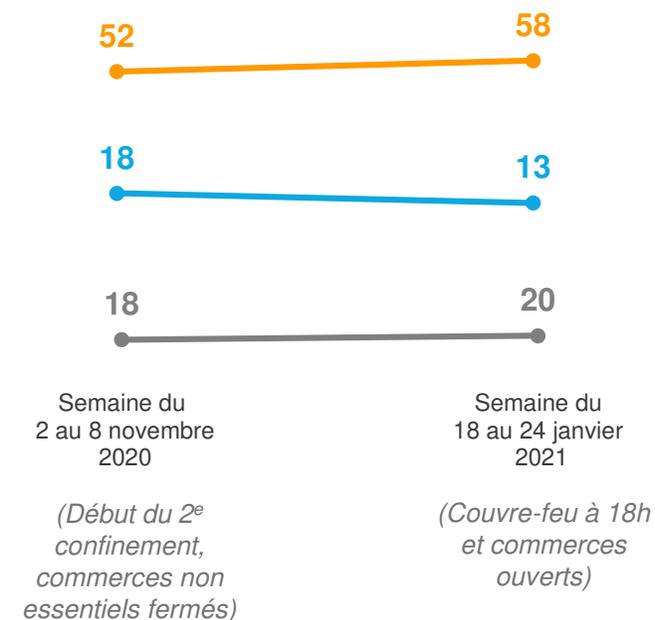
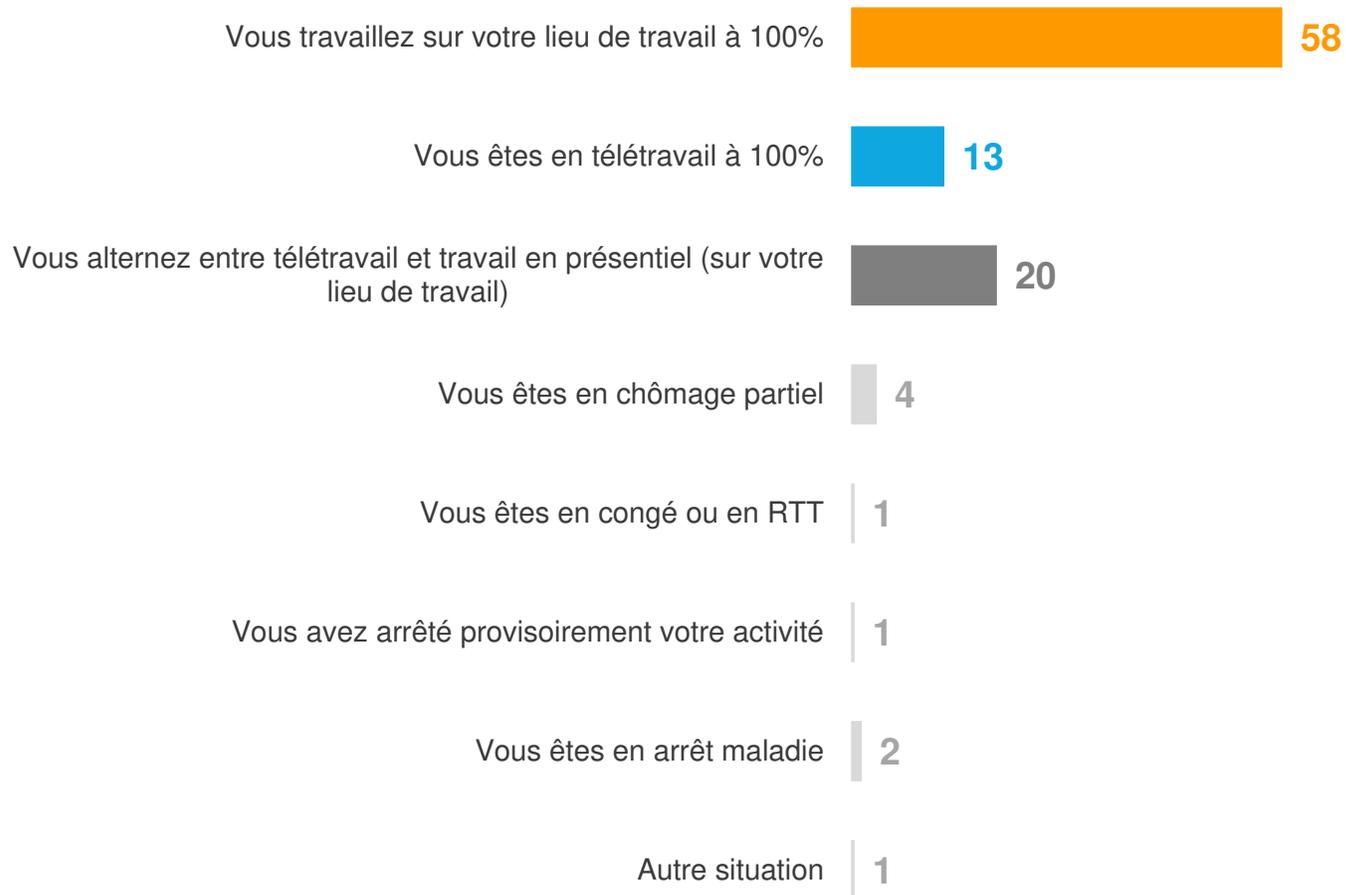


Conditions de l'activité exercée au cours de la semaine du 18 au 24 janvier 2021

Cette semaine (du lundi 18 janvier au dimanche 24 janvier), quelle est votre situation professionnelle ?

Si votre statut change régulièrement (ex : alternance entre jours de travail, de congé, et de chômage partiel), veuillez cocher la case correspondant à votre situation la plus fréquente au cours de cette semaine.

- Aux actifs en emploi (hors demandeurs d'emploi), en % -

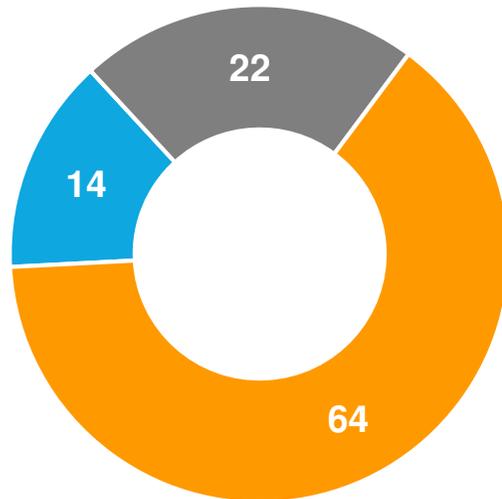


Conditions de l'activité exercée au cours de la semaine du 18 au 24 janvier 2021

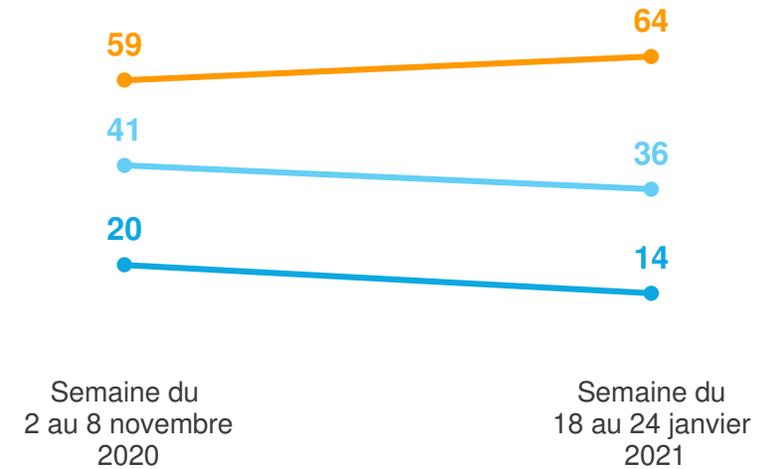
Focus actifs en activité

Parmi les **actifs ayant travaillé** la semaine du 18 au 24 janvier

- ✓ 36% ont télétravaillé au moins partiellement (14% à temps complet)
 - ✓ 64% étaient exclusivement en présentiel



- Vous êtes en télétravail à 100%
- Vous alternez entre télétravail et travail en présentiel (sur votre lieu de travail)
- Vous travaillez sur votre lieu de travail à 100%



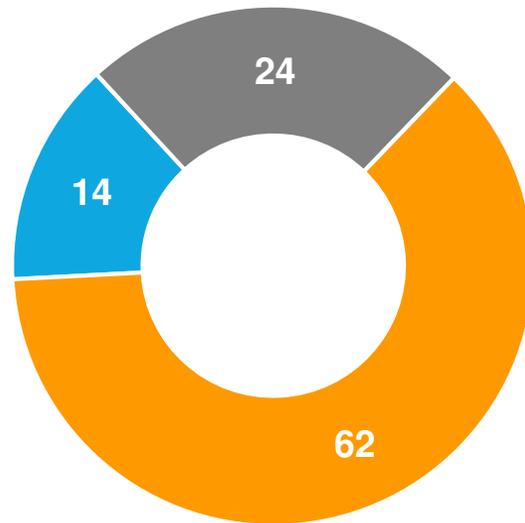
- ST Ont télétravaillé au moins partiellement
- ... dont Ont télétravaillé à temps complet
- N'ont pas télétravaillé

Conditions de l'activité exercée au cours de la semaine du 18 au 24 janvier 2021

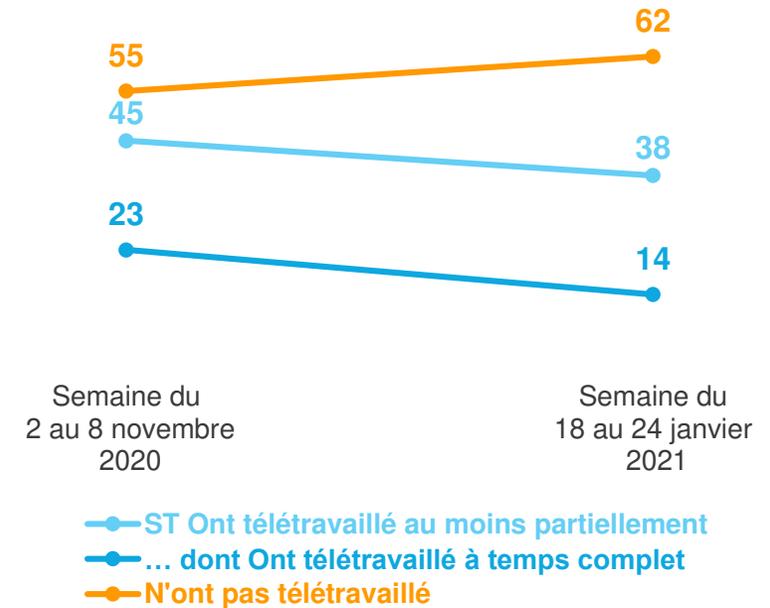
Focus salariés du privé en activité

Parmi les **salariés du privé** ayant travaillé du 18 au 24 janvier :

- ✓ 38% ont télétravaillé au moins partiellement (14% à temps complet)
- ✓ 62% étaient exclusivement en présentiel



- Vous êtes en télétravail à 100%
- Vous alternez entre télétravail et travail en présentiel (sur votre lieu de travail)
- Vous travaillez sur votre lieu de travail à 100%

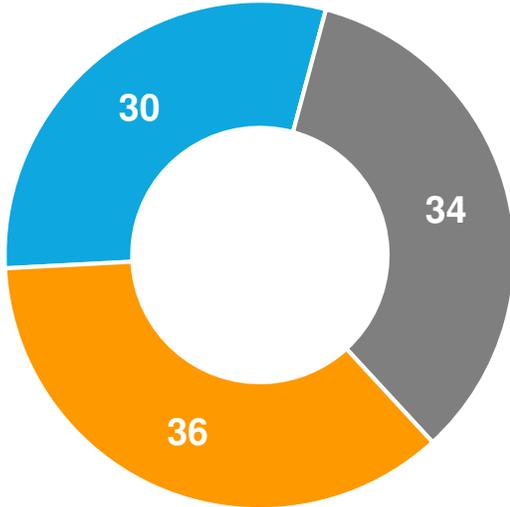


Conditions de l'activité exercée au cours de la semaine du 18 au 24 janvier 2021

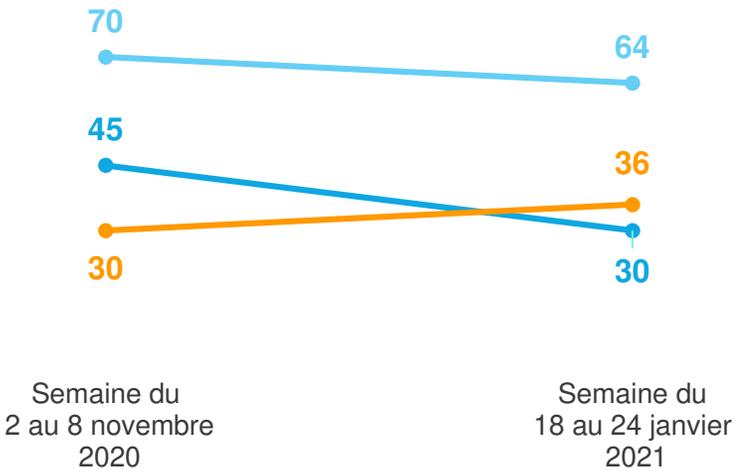
Focus métiers télétravaillables

Parmi les **actifs pouvant télétravailler facilement** et qui ont travaillé du 18 au 24 janvier :

- ✓ 64% ont télétravaillé au moins partiellement (30% à temps complet)
- ✓ 36% étaient exclusivement en présentiel



- Vous êtes en télétravail à 100%
- Vous alternez entre télétravail et travail en présentiel (sur votre lieu de travail)
- Vous travaillez sur votre lieu de travail à 100%



— ST Ont télétravaillé au moins partiellement
— ... dont Ont télétravaillé à temps complet
— N'ont pas télétravaillé

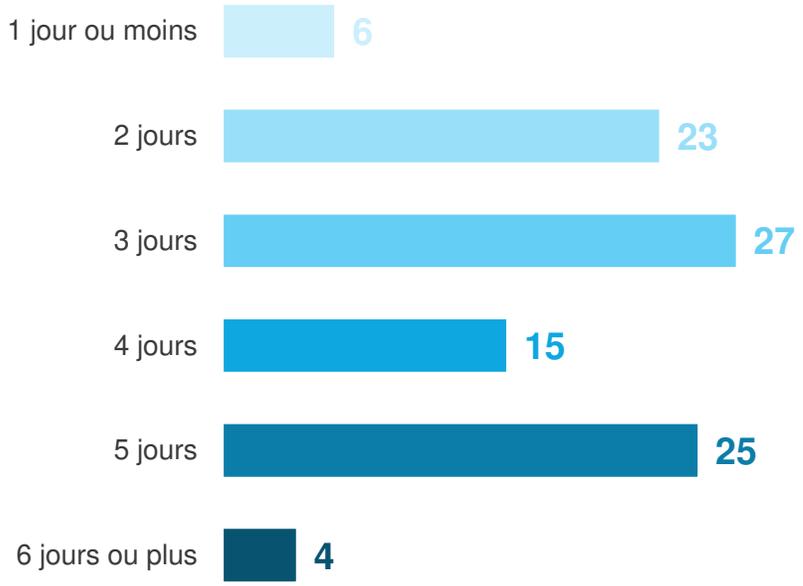
Nombre de jours télétravaillés en semaine du 18 au 24 janvier 2021 par les actifs ayant déclaré télétravailler

Focus actifs qui ont eu recours au télétravail durant la semaine

Combien de jours travaillez-vous en télétravail et sur votre lieu de travail au cours de cette semaine ?
Au cours de cette semaine, du lundi 18 janvier au dimanche 24 janvier, je travaille :

- Aux actifs ayant télétravaillé au moins en partie du 18 au 24 janvier, en % -

Nombre de jours en télétravail la semaine 18 janvier au 24 janvier :



**3,5 jours de télétravail en moyenne
parmi les actifs ayant eu recours
au télétravail durant cette semaine**

(3,7 jours en moyenne du 2 au 8 nov.)

II. Présentiel, télétravail : quel vécu au cours des derniers jours ?



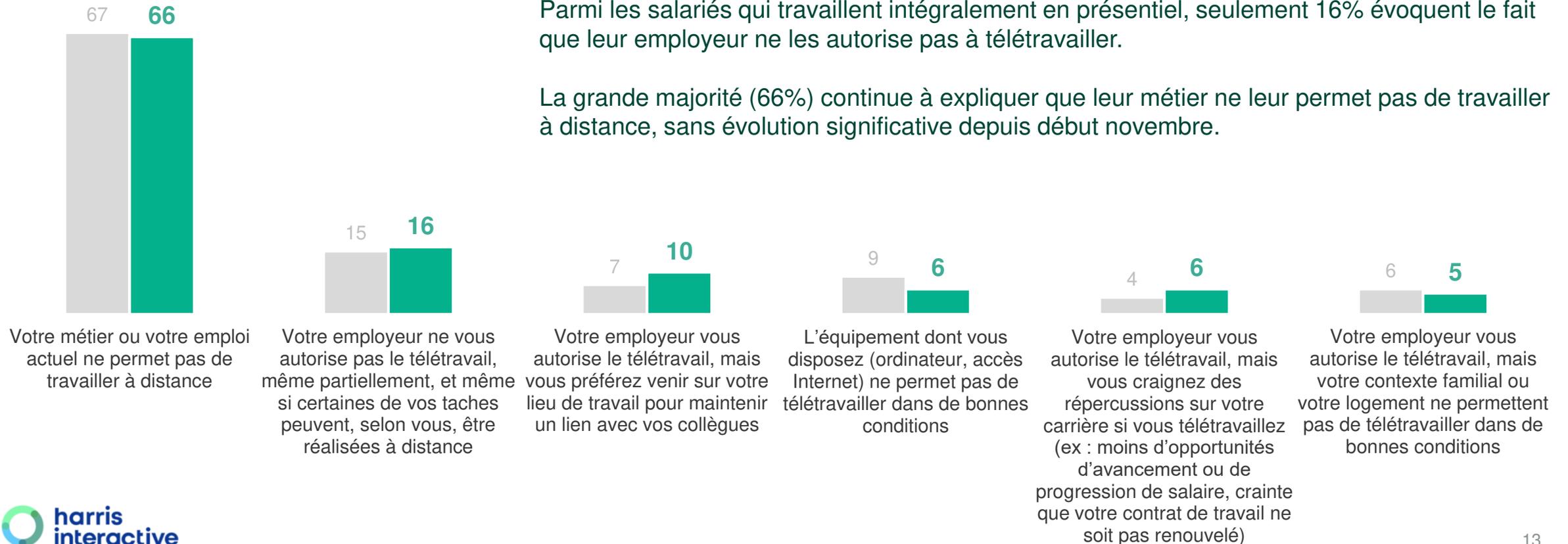
Les causes du non recours au télétravail

Pour quelles raisons ne télétravaillez vous pas ?
Réponses données à l'aide d'une liste, plusieurs réponses possibles

- Aux salariés **ayant travaillé à 100% en présentiel** cette semaine, en % -

■ Semaine du 2 au 8 nov. 2020

■ Semaine du 18 au 24 janv. 2021



Parmi les salariés qui travaillent intégralement en présentiel, seulement 16% évoquent le fait que leur employeur ne les autorise pas à télétravailler.

La grande majorité (66%) continue à expliquer que leur métier ne leur permet pas de travailler à distance, sans évolution significative depuis début novembre.

Conditions d'exercice en présentiel

Pourriez-vous indiquer si oui ou non chacune des affirmations suivantes correspond à votre situation professionnelle actuelle ?

- Aux salariés **ayant travaillé en présentiel au moins en partie** cette semaine, en % de réponses « **Cela correspond à votre situation** » -

Avec le protocole sanitaire mis en place dans votre entreprise, vous vous sentez protégé sur votre lieu de travail



Votre employeur vous a demandé de venir sur votre lieu de travail y compris pour effectuer des tâches qui pourraient, selon vous, être réalisées à distance



Parmi l'ensemble des salariés :



Conditions d'exercice du télétravail

Pourriez-vous indiquer si oui ou non chacune des affirmations suivantes correspond à votre situation professionnelle actuelle ?

- Aux salariés ayant télétravaillé au moins en partie cette semaine, en % de réponses « **Cela correspond à votre situation** » -

Votre employeur permet, dans le cas où certains salariés vivent mal le télétravail sur un plan psychologique, de revenir quelques jours par semaine sur leur lieu de travail même pour des tâches qui pourraient être réalisées à distance



Vous n'arrivez pas à être aussi performant en télétravail que sur votre lieu de travail



Semaine du 2 au 8 nov.

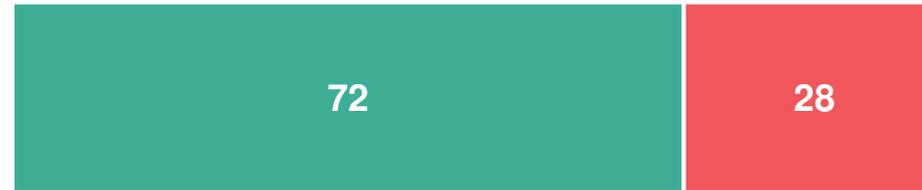
Semaine du 18 au 24 janv. 2021

Souhait de retour sur le lieu de travail des salariés ayant télétravaillé à 100% avant

Et aujourd'hui, chacune des affirmations suivantes correspond-elle à votre situation professionnelle actuelle ?

- Aux salariés ayant télétravaillé à 100% au cours du mois de décembre 2020, en % -

Malgré la possibilité depuis le 7 janvier de revenir 1 jour par semaine sur votre lieu de travail, vous êtes restés à 100% en télétravail (5 jours sur 5)



Province : 79%

Alors que vous étiez à 100% en télétravail avant, vous avez demandé à votre employeur de revenir sur votre lieu de travail au moins un jour par semaine au cours du mois de janvier



Moins de 35 ans : 50%

Franciliens : 43%

- **Oui, cela correspond à votre situation**
- **Non, cela ne correspond pas à votre situation**
- Ne se prononce pas

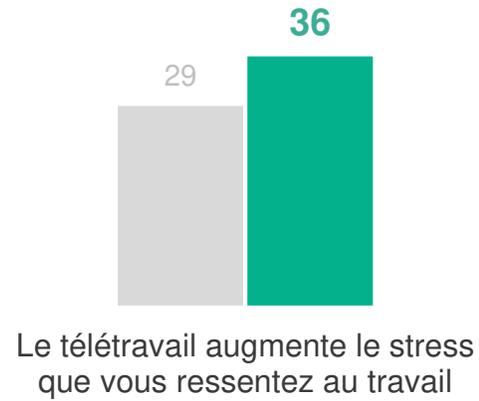
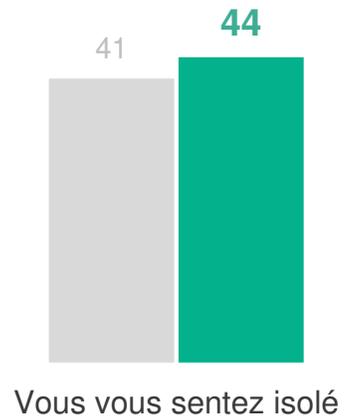
Vécu du télétravail - Évolutions

Concernant le télétravail, diriez-vous à titre personnel que... ?

- Aux salariés ayant télétravaillé au moins en partie cette semaine, en % de réponses « Oui » -

■ Semaine du 2 au 8 nov. 2020

■ Semaine du 18 au 24 janv. 2021



III. Perception des consignes du gouvernement à l'égard du télétravail



Connaissance des consignes du gouvernement à l'égard du télétravail

Evolution des intitulés

Semaine du 2 au 8 novembre 2020

Voici les consignes du gouvernement sur la mise en place du télétravail dans les entreprises depuis l'entrée en vigueur du confinement. À propos de ces consignes, diriez-vous que... ?

- **1^{er} cas de figure** : les travailleurs qui peuvent effectuer toutes leurs tâches à distance doivent télétravailler tous les jours, c'est-à-dire 5 jours sur 5.
- **2^{ème} cas de figure** : pour les travailleurs qui ne peuvent pas effectuer toutes leurs tâches à distance, ils peuvent se rendre une partie du temps sur leur lieu de travail, avec une attestation de leur employeur pour se déplacer.
- **3^{ème} cas de figure** : pour les travailleurs qui ne peuvent effectuer aucune tâche à distance*, ils peuvent continuer à se rendre tous les jours sur leur lieu de travail avec une attestation de leur employeur pour se déplacer. (Exemples : employés des commerces qui restent ouverts, chefs de chantier et ouvriers du BTP, agriculteurs ou encore intervenants à domicile...)

Semaine du 18 au 24 janvier 2021

Voici les consignes actuelles du gouvernement sur la mise en place du télétravail dans les entreprises. À propos de ces consignes, diriez-vous que... ?

- **1^{er} cas de figure** : les travailleurs qui peuvent effectuer toutes leurs tâches à distance doivent télétravailler tous les jours, c'est-à-dire 5 jours sur 5. Toutefois, pour les salariés en télétravail à 100 %, un retour en présentiel est possible 1 jour par semaine au maximum lorsqu'ils en expriment le besoin, avec l'accord de leur employeur.
- **2^{ème} cas de figure** : pour les travailleurs qui ne peuvent pas effectuer toutes leurs tâches à distance, ils peuvent se rendre une partie du temps sur leur lieu de travail, avec une attestation de leur employeur pour se déplacer après 18h.
- **3^{ème} cas de figure** : pour les travailleurs qui ne peuvent effectuer aucune tâche à distance, ils peuvent continuer à se rendre tous les jours sur leur lieu de travail avec une attestation de leur employeur pour se déplacer après 18h. (Exemples : employés des commerces qui restent ouverts, chefs de chantier et ouvriers du BTP, agriculteurs ou encore intervenants à domicile...)

Connaissance des consignes du gouvernement à l'égard du télétravail

Voici les consignes actuelles du gouvernement sur la mise en place du télétravail dans les entreprises. A propos de ces consignes, diriez-vous que... ?*

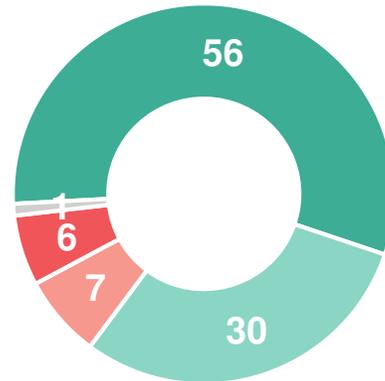
- **1er cas de figure** : les travailleurs qui peuvent effectuer toutes leurs tâches à distance doivent télétravailler tous les jours, c'est-à-dire 5 jours sur 5. Toutefois pour les salariés en télétravail à 100 %, un retour en présentiel est possible 1 jour par semaine au maximum lorsqu'ils en expriment le besoin, avec l'accord de leur employeur.
- **2ème cas de figure** : pour les travailleurs qui ne peuvent pas effectuer toutes leurs tâches à distance, ils peuvent se rendre une partie du temps sur leur lieu de travail, avec une attestation de leur employeur pour se déplacer après 18h.
- **3ème cas de figure** : pour les travailleurs qui ne peuvent effectuer aucune tâche à distance, ils peuvent continuer à se rendre tous les jours sur leur lieu de travail avec une attestation de leur employeur pour se déplacer après 18h. (Exemples : employés des commerces qui restent ouverts, chefs de chantier et ouvriers du BTP, agriculteurs ou encore intervenants à domicile...)*

- À tous les Français, en % -

Connaissait les consignes : 86%



Ne connaissait pas les consignes : 13%

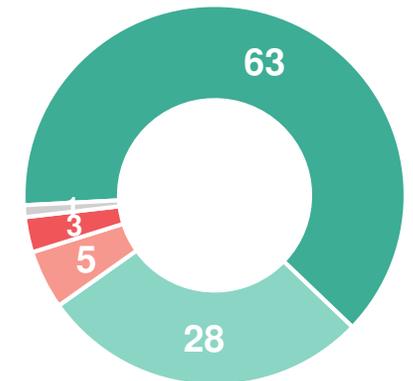


- Aux actifs en emploi (hors demandeurs d'emploi), en % -

Connaissait les consignes : 91%



Ne connaissait pas les consignes : 8%



- Vous les connaissiez déjà
- Vous les connaissiez, mais en partie seulement
- Vous en aviez entendu parler, mais vous ne les aviez pas bien comprises
- Vous n'en aviez jamais entendu parler
- Ne se prononce pas

Perception des consignes du gouvernement à l'égard du télétravail

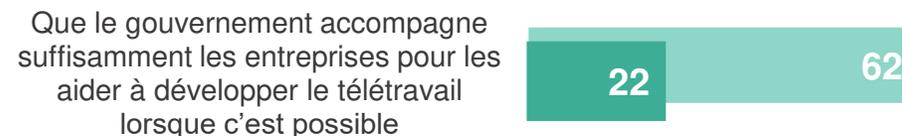
Diriez-vous, concernant les consignes du gouvernement sur le télétravail... ?

- À tous les Français, en % de réponses « Oui » -



● % de réponses « Oui »
● ... dont % de réponses « Oui, tout à fait »

- Aux actifs en emploi (hors demandeurs d'emploi), en % de réponses « Oui » -



● % de réponses « Oui »
● ... dont % de réponses « Oui, tout à fait »

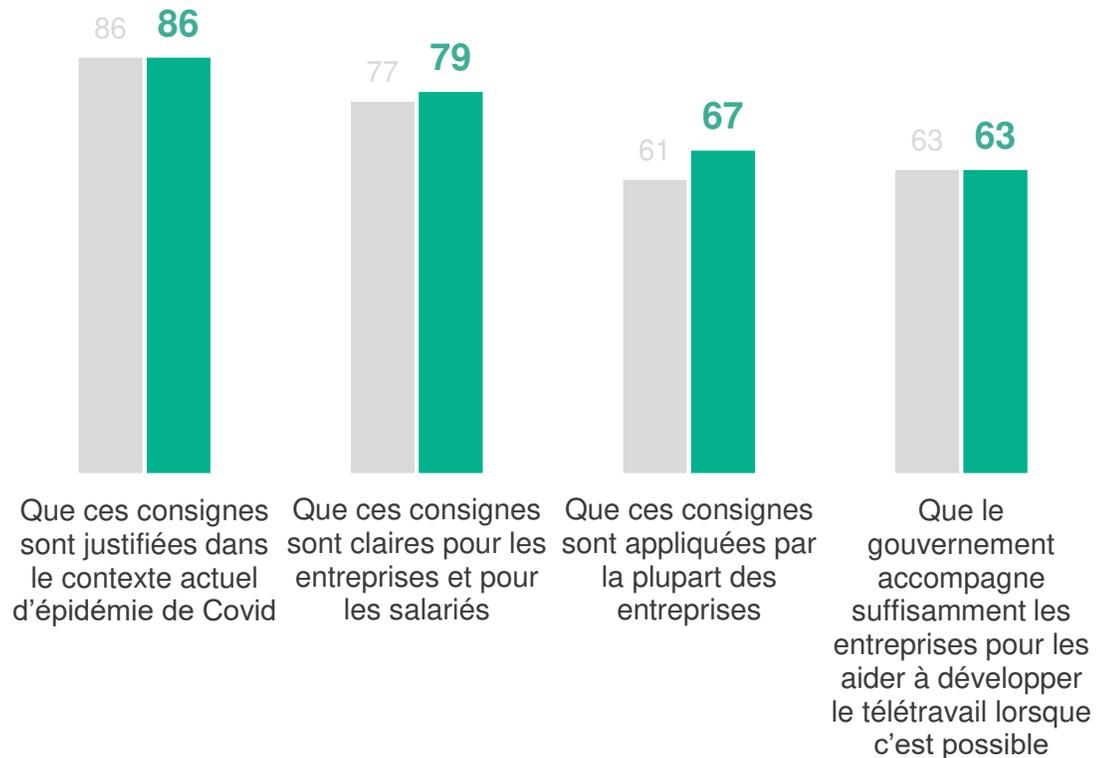
Perception des consignes du gouvernement à l'égard du télétravail - Évolutions

Diriez-vous, concernant les consignes du gouvernement sur le télétravail... ?

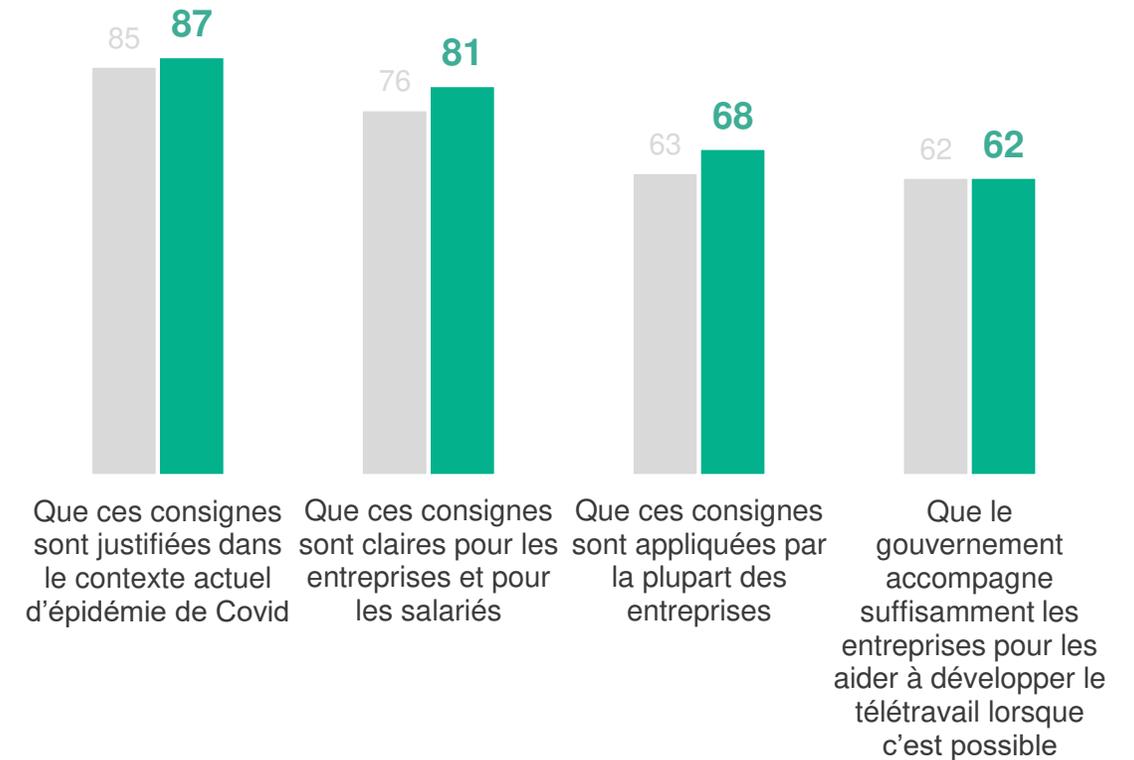
■ Semaine du 2 au 8 nov. 2020

■ Semaine du 18 au 24 janv. 2021

- À tous les Français, en % de réponses « Oui » -



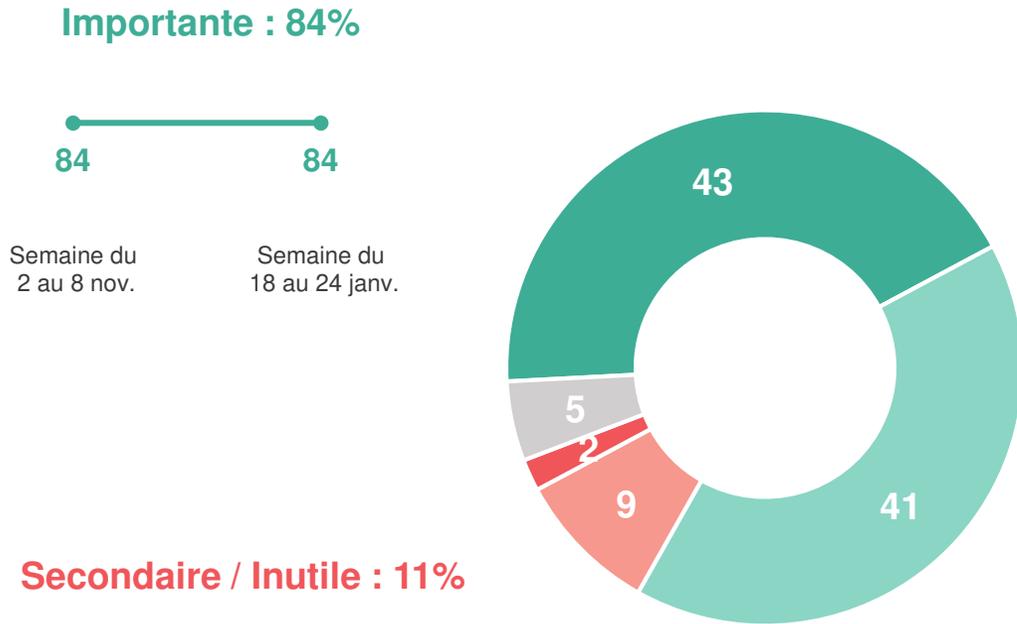
- Aux actifs en emploi (hors demandeurs d'emploi), en % de réponses « Oui » -



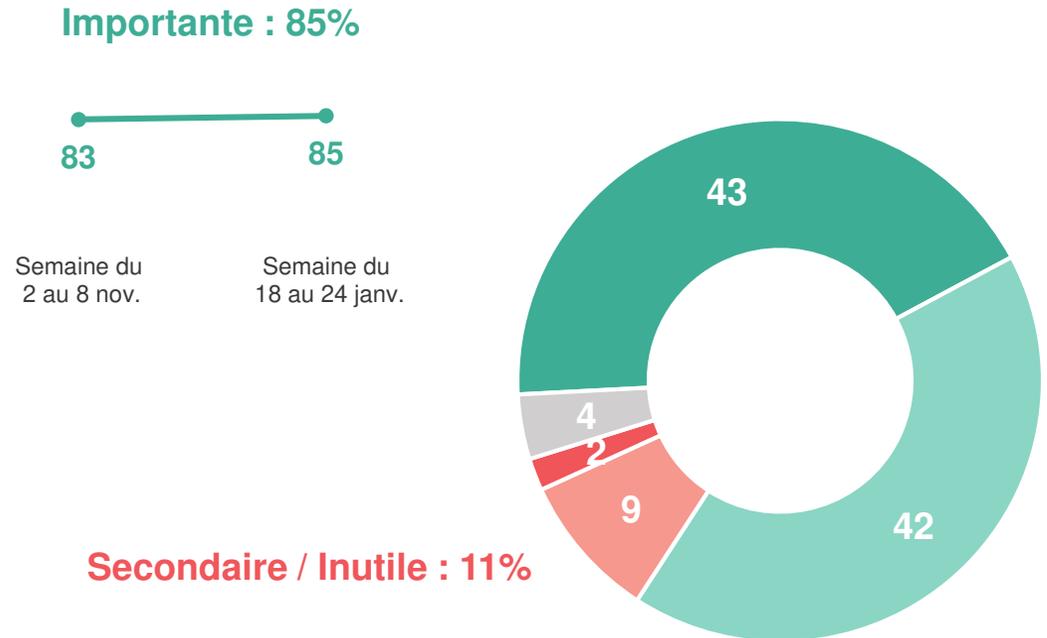
Importance du recours au télétravail dans le cadre de la lutte contre la Covid-19

D'après ce que vous en savez ou l'idée que vous vous en faites, diriez-vous que le renforcement du télétravail dans les entreprises est une mesure très importante, assez importante, secondaire ou inutile pour freiner la propagation de l'épidémie de Covid-19 ?

- À tous les Français, en % -



- Aux actifs en emploi (hors demandeurs d'emploi), en % -



■ Très importante ■ Assez importante ■ Secondaire ■ Inutile ■ Ne sait pas, ne se prononce pas

Contacts

Merci de noter que toute diffusion de ces résultats doit être accompagnée des éléments techniques suivants : le **nom de l'institut**, le **nom du commanditaire** de l'étude, la **méthode d'enquête**, les **dates de réalisation** et la **taille de l'échantillon**.

Suivez l'actualité de Harris Interactive sur :



www.harris-interactive.com



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[LinkedIn](#)

Contacts Harris Interactive en France :

- Jean-Daniel Lévy – Directeur Délégué et Directeur du département Politique & Opinion – 01 44 87 60 66 – jdlevy@harrisinteractive.fr
- Laurence Lavernhe – Directrice Marketing & Communication – 01 44 87 60 94 – llavernhe@harrisinteractive.fr